



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 5 mai 2026

Délibération n° 2026-127
Objet : **Acceptation d'un don –
Reproduction photographique de
la maquette du plan en relief
d'Embrun réalisée par Vauban**

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt-huit avril deux mille vingt-six,
S'est réuni salle Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Nadine FORTOUL
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Audrey CEARD, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Madame Anne DHORNE, Monsieur Denis GRAS, Madame Nathalie LEFEBVRE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Bruno ROUSSEY, Monsieur Jean-Luc MELGAZZA, Madame Nadine FORTOUL, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Sonia ASSIDI, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Paméla BEAUVAIS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Iseuline EYME, Monsieur Johan HAQUIN, Madame Aurélie CAMIER-LONGEPIERRE, Monsieur Benjamin SABY, Madame Martine ASSANDRI, Monsieur Aloïs EYMARD

Représentés :

Madame Hélène GOY donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Jessica BOSSEINS donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Annabelle CONSTANT donne pouvoir à Monsieur Aloïs EYMARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs ;

Vu le Code civil article 894 ;

Vu le courrier du 2 décembre 2025 de Madame et Monsieur CEARD ;

Considérant que Madame et Monsieur CEARD souhaitent faire don à la commune d'une reproduction photographique de la maquette du plan en relief d'Embrun réalisée par Vauban ;

Considérant l'intérêt historique et patrimonial de ce document pour la commune ;

Considérant que ce don est fait à titre gratuit à condition qu'il continue d'être exposé à la Maison des Chanonges ou autre lieu d'exposition, et qu'une plaque précisant le don soit apposée sous la reproduction ;

Madame le Maire entendue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le don de Madame et Monsieur CEARD consistant en une reproduction photographique de la maquette du plan en relief d'Embrun réalisée par Vauban.
- **DECIDE** d'intégrer ce bien dans le patrimoine communal, domaine public.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette donation.
- **PRECISE** que ce bien pourra être conservé, exposé ou valorisé dans le cadre des actions culturelles de la commune.

Le 6 mai 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMELOUD

La secrétaire de séance
Nadine FORTOUL



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nadine Fortoul', written over a horizontal line.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.